



**Le Plan Vigipirate serait-il devenu obsolète ? Le dispositif vient en tout cas d'être modifié. Exit le code d'alerte illustré auparavant par une échelle de couleurs. Place désormais à une nouvelle signalétique**

L'occasion pour le préfet de la région Aquitaine et préfet de la Gironde, Michel Delpuech, de présenter les objectifs et spécificités de ce nouveau plan de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. □ □

**Deux niveaux de mobilisation □**

Premier changement : le Plan Vigipirate ne comprend plus que deux niveaux de mobilisation : un premier niveau correspondant à la posture permanente de sécurité est symbolisé dans l'espace public par un logo triangulaire rouge affichant «Vigipirate» (photo). Il concerne des opérations de type contrôle de bagages, interdiction de stationner, etc. Un deuxième niveau d' « alerte attentat » est symbolisé par le même logo auquel s'ajoutent les mots « Alerte Attentat. ». Il correspond à « des situations exceptionnelles et à des mesures plus restrictives », note le préfet, comme l'utilisation de techniques de détection d'explosifs, le renforcement par l'armée de la surveillance, l'activation de cellules de crise, etc.□

Ce nouveau dispositif comprend 307 mesures réparties dans 12 domaines d'activités parmi lesquels figurent la sécurité des systèmes d'information, les installations et matières dangereuses, la santé, l'alimentation, les transports terrestres, aériens et maritimes, les ressortissants, les rassemblements évenementiels, les intérêts français à l'étranger, etc. « 100 mesures sont applicables en permanence », explique Michel Delpuech. « Les 200 autres sont décidées par le 1er ministre et visent à renforcer la protection selon le degré de menace. S'il faut renforcer les moyens sur une période particulière, l'autorité militaire est en capacité de le faire, ce qui sera certainement le cas lorsque la France accueillera par exemple le Championnat d'Europe de football », avance le préfet de la région Aquitaine. Selon lui, « en période normale, les services de police et de gendarmerie en patrouille sont mobilisés ainsi qu'une cinquantaine de militaires chaque jour au niveau de la zone de défense Sud-Ouest. »□□

### Plus de réactivité

Le but de ce nouveau Plan Vigipirate est de mobiliser tous les acteurs concernés (État, collectivités, opérateurs, citoyens), notamment via un document mis à disposition du public informant des mesures de vigilance qui nécessitent sa mobilisation. Le dispositif vise aussi à permettre une réaction rapide en cas de menace. « L'important est d'être aléatoire dans la surveillance car l'ennemi cherchera la faille du dispositif », indique Luc Beaussant, Général adjoint de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest • **EM**

*Photo : Un nouveau logo symbolise le plan Vigipirate © EM*